Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce de la Ville de Montréal tenue le vendredi 20 décembre 2019 à 13 h au 5160, boulevard Décarie, bureau 600, salle Côte-des-Neiges à Montréal, sous la présidence de madame la mairesse Sue Montgomery**,** et à laquelle les personnes suivantes sont présentes :

Lionel Perez, conseiller du district de Darlington;
Magda Popeanu, conseillère du district de Côte-des-Neiges;
Peter McQueen, conseiller du district de Notre-Dame-de-Grâce;
Christian Arseneault, conseiller du district de Loyola.

ainsi que :

Stéphane Plante, directeur de l'arrondissement;
Pierre Boutin, directeur des travaux publics;
Hélène Brousseau, chef de division – ressources financières et matérielles;
Geneviève Reeves, secrétaire d'arrondissement.

M. Marvin Rotrand, conseiller du district de Snowdon est absent.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, madame la mairesse de l'arrondissement se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

Madame la mairesse déclare la séance ouverte à 13 h.

RÉSOLUTION CA19 170356

ADOPTION - ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Sue Montgomery

appuyé par Christian Arseneault

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 20 décembre 2019 à 13 h du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce.

_____

Un débat s'engage.

_____

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.02

_____

M. Lionel Perez demande une suspension de 5 minutes le temps de prendre connaissance des documents qui ont fait l'objet de quelques modifications.

_____

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SECRÉTAIRE

PÉRIODE DE COMMENTAIRES DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

Aucun commentaire.

PÉRIODE DE QUESTIONS ET DE DEMANDES DU PUBLIC

Aucune question et demande.

PÉRIODE DE QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

- Lionel Perez — Demande des précisions quant aux changements qui ont été apportés à la convention jointe au sommaire décisionnel, à savoir :
  - Les raisons qui justifient l'ajout des articles 3.1 et 3.3;
  - En lien avec l'article 4, souhaite obtenir la liste des règles, normes et procédures qui ont été adoptées par l'arrondissement et qui ont été communiquées à l'Agence ou, à défaut pour l'arrondissement d'avoir adopté une telle liste, demande que l'arrondissement s'engage à le faire et lui confirme que cette liste doit, ou non, faire l'objet d'une résolution du conseil d'arrondissement;
  - Demande comment l'arrondissement en est arrivé au montant de 50 000 $ prévu à l'article 5 pour couvrir les frais de gestion;
  - S'interroge à savoir si l'Agence a fourni à l'arrondissement la police d'assurance exigée à l'article 6.

CORRESPONDANCE

Aucune correspondance n'est déposée.

RÉSOLUTION CA19 170357

ENTENTE DE SERVICE - AGENCE DE MOBILITÉ DURABLE

Il est proposé par Sue Montgomery

appuyé par Christian Arseneault

D'approuver le projet d'entente de service - perception des tarifs de stationnement et application de la réglementation en matière de stationnement et émission des constats d'infraction à intervenir entre l'Agence de mobilité durable et l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, pour une durée de six mois à compter du 1er janvier 2020 pour un montant de 50 000 $, incluant les taxes.

Un débat s'engage.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SECRÉTAIRE

Les conseillers Peter McQueen, Magda Popeanu et Christian Arseneault votent en faveur de la proposition.

Le conseiller Lionel Perez vote contre la proposition.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

20.01 1193571015

L'ordre du jour étant épuisé, madame la mairesse déclare la séance close.

La séance est levée à 13 h 30.

Sue Montgomery La mairesse d'arrondissement	Geneviève Reeves La secrétaire d'arrondissement

Les résolutions CA19 170356 à CA19 170357 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SECRÉTAIRE